

Délibération n°2025-09-23-12-CA

Portant transfert de la compétence à la CFVU de
déterminer la composition et le fonctionnement du COVE

Le Conseil d'administration d'Aix Marseille Université,

En sa séance du 23 septembre 2025, sous la présidence de M. Eric BERTON,
Président de l'Université,

Vu le Code de l'éducation et notamment son article L. 712-6-1,

Vu le Code du sport et notamment son article L. 211-5,

Vu les Statuts modifiés d'Aix-Marseille Université,

Vu la délibération°2012-07-17-08 du Conseil d'administration d'Aix Marseille Université du 17 juillet 2012 portant création du Conseil d'Orientation de la Vie Étudiante (COVE),

Vu l'avis de la Commission de la formation et de la vie universitaire en date du 11 septembre 2025 relatif au transfert de compétence à la CFVU de déterminer la composition et le fonctionnement du Conseil d'Orientation de la Vie Étudiante (COVE),

Considérant que le Conseil d'Orientation de la Vie Étudiante (COVE) est une instance consultative ayant pour objet de débattre des orientations en matière de politique de vie étudiante,

Considérant que le domaine de la vie étudiante est une compétence clairement attribuée par le Code de l'éducation à la Commission de la formation et de la vie universitaire,

Considérant le caractère favorable de l'avis formulé par la Commission de la formation et de la vie universitaire,

Après en avoir délibéré,

Article unique:

APPROUVE le transfert de la compétence à la Commission de la Formation et de la vie universitaire de déterminer la composition et le fonctionnement du Conseil d'orientation de la vie étudiante (COVE).

Cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Membres en exercice : 36

Quorum physique : 18 membres présents ou représentés

Membres présents : 21 membres présents

Membres représentés : 7 membres représentés

Fait à Marseille, le 23 septembre 2025,

Le Président d'Aix Marseille Université,

Eric BERTON

Publiée le : **29 SEP. 2025**

Transmise au Recteur de la région académique le : **29 SEP. 2025**